

# BARÈME DU DERNIER PROMU 2017-2018 (7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons)

*(note globale, ancienneté dans le corps, date d'entrée dans l'échelon, année de naissance)*

Les personnels promouvables au rythme accéléré au 7<sup>e</sup> ou au 9<sup>e</sup> échelon en 2017-2018 dans le cadre de la nouvelle carrière sont départagés sur la base de leur valeur professionnelle arrêtée au 31/08/2017.

**Note administrative : gelée au 31/08/2016 sauf exception.** L'an dernier, le ministère avait donné comme consigne de ne pas procéder à la notation administrative des personnels, sauf pour ceux qui promouvables en 2017-2018 et qui n'auraient pas déjà une note administrative (stagiaire dans leur corps actuel, à l'exception des professeurs certifiés stagiaires dans le corps des agrégés).

**Évaluation pédagogique en 2016-2017 : pour certain-es seulement.** Concernant l'évaluation pédagogique, le ministère avait envoyé, au mois de décembre 2016, une note aux recteurs et aux IPR pour leur indiquer les modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation pour la campagne 2016-2017 : seuls les personnels ayant une note pédagogique ancienne (plus de 3 ans) et étant promouvables au 7<sup>e</sup> ou au 9<sup>e</sup> en 2017-2018 devaient être inspectés. Début septembre, la DGRH B2-4 du MEN a « rajeuni » les notes pédagogiques des enseignants n'ayant pas été inspectés depuis le 31/08/2013.

	Accès au 7 <sup>e</sup> me échelon (rythme accéléré)	Accès au 9 <sup>e</sup> me échelon (rythme accéléré)
<b>Groupe 1 (60 / 40)</b>	82,50	88,10
	06a09m00j	14a00m00j
	01/06/2016	01/09/2015
	06/10/80	29/01/79
<b>Groupe 2 ( / 100)</b>	98,00	100,00
	08a00m00j	14a00m00j
	01/06/2016	01/03/2015
	12/12/81	11/02/77

**Pour que l'Éducation Nationale redevienne une priorité,**

il faut renforcer notre outil de défense individuelle et collective.

**SYNDIQUEZ-VOUS, FAITES ADHÉRER AU SNES.**

Si vous n'avez pas encore rejoint le SNES ou si vous n'êtes pas à jour de cotisation en 2017-2018, pensez-y rapidement !

Sur le site hors de France, page d'accueil, colonne de gauche « [Se syndiquer au SNES-FSU](#) ».